



Les droits de l'enfant

Table des matières

Les dix droits fondamentaux de l'enfant.....	1
Historique.....	2
Histoire des droits de l'enfant.....	2
Ressources.....	6
Exemple d'activité.....	7

Les dix droits fondamentaux de l'enfant

1. Le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination en raison de sa race, de sa religion, de son origine ou de son sexe.
2. Le droit d'avoir un nom et une nationalité.
3. Le droit à la santé.
4. Le droit de recevoir une éducation et une formation.
5. Le droit d'avoir des loisirs pour jouer et se reposer
6. Le droit de s'informer, d'exprimer son opinion, de voir celle-ci prise en considération et le droit de se réunir.
7. Le droit à une sphère privée et à une éducation imprégnée d'un esprit d'égalité et de paix.
8. Le droit de bénéficier d'une aide immédiate en cas d'urgence et celui d'être protégé contre toute forme de maltraitance.
9. Le droit à une communauté de type familial, à la protection de parents et à un toit sûr.
10. Le droit de recevoir des soins spécifiques en cas de handicap.

[Début du document](#)



Historique

Histoire des droits de l'enfant

Les enfants et les jeunes ont des droits

Aucun être humain n'est la propriété d'un autre. Ce qui est une évidence pour nous aujourd'hui n'en a pas toujours été une.

Jusqu'aux temps modernes, on considérait l'enfant comme la propriété de ses parents, en l'occurrence, de son père. Ce sont eux qui décidaient de sa vie, de sa formation et de l'utilisation de sa force de travail; l'enfant devait obéissance. Ce n'est qu'au moment de l'industrialisation et de l'introduction de la scolarité obligatoire que la «société bourgeoise» s'est mise à distinguer entre le monde des enfants et celui des adultes: la conception de l'obéissance et des devoirs des enfants s'en est trouvée changée. L'attention accrue accordée aux droits de l'homme depuis les révolutions en Amérique (1776) et en France (1789) suscita une réflexion approfondie sur la situation des enfants. En Angleterre, le travail fut interdit dans les fabriques en 1833 pour les enfants de moins de 9 ans par l' English Factories Act, tandis que le travail dans les mines était limité en 1842 par le Mines Act. En 1896, le Code civil introduisit en Allemagne des peines pour les parents qui maltraièrent leurs enfants ou les négligeaient. En 1899, des tribunaux de mineurs furent instaurés aux Etats-Unis. Jusqu'alors, les enfants devaient comparaître en tribunal comme les adultes. La pédagogue Ellen Key déclara en 1902 le 20e siècle comme "le siècle de l'enfant". Même si l'exploitation, le travail ou la prostitution continuent d'arracher leur enfance aux enfants, le 20e siècle est malgré tout l'époque la plus importante de l'histoire des droits de l'enfant.

La Déclaration de Genève

Le mouvement des droits de l'enfant doit à Eglantyne Jebb, Britannique et fondatrice de Save the Children Fund, un important travail de pionnière. Alarmée par la situation catastrophique des enfants réfugiés dans les Balkans et en Russie peu après la fin de la Première Guerre mondiale et convaincue de la nécessité d'une action permanente dans l'intérêt de l'enfant, Eglantyne Jebb élabora une charte pour les enfants, la Children's Charter. Elle la fit parvenir à la Société des Nations à Genève en l'accompagnant des mots suivants: «Je suis convaincue que nous devrions exiger certains droits pour les enfants et oeuvrer vers une reconnaissance générale de ces droits.»

Cette charte fut adoptée le 24 septembre 1924 par l'Assemblée générale de la Société des Nations sous l'appellation de Déclaration de Genève. Elle contenait des droits fondamentaux de l'enfant sur le plan de son bien-être mais n'avait pas de caractère juridique contraignant. Elle perdit ses assises au moment de la dissolution de la Société des Nations en 1946.

La Déclaration des droits de l'enfant

Juste après la Deuxième Guerre mondiale, il fut question de faire reconnaître la Déclaration de Genève de 1924 par les Nations Unies, moyennant quelques ajustements. L'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948 n'admettait cependant pas de document séparé, adapté aux besoins des enfants. La Déclaration universelle des droits de l'homme contient toutefois certains éléments en faveur des enfants, en particulier de leur protection.



C'est le 20 novembre 1959 que l'Assemblée générale des Nations Unies adopta la Déclaration des droits de l'enfant, après plusieurs années de travaux préparatoires. Depuis lors, le 20 novembre est, officiellement, la journée des droits de l'enfant. La Déclaration comprend des droits concrets comme par exemple le droit à un nom, à une nationalité ou à un enseignement gratuit au niveau élémentaire. Mais elle n'est guère plus contraignante que la Déclaration de Genève de 1924.

Les Pactes de l'ONU de 1966

Les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques de 1966 sont les premiers traités généraux dans le domaine des droits de l'homme au plan universel. Ils concrétisent la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 juridiquement non contraignante. Ils contiennent aussi çà et là des dispositions qui concernent spécifiquement l'enfant: le principe de non-discrimination, le droit à la protection de la famille, de la société et de l'Etat, le droit à un nom et à une nationalité, la protection de l'enfant en cas de divorce des parents.

L'Année Internationale de l'Enfant en 1979

L'idée d'une Année Internationale de l'Enfant vit le jour en 1972, dans l'intention de faire reconnaître plus largement les besoins des enfants partout dans le monde. Le projet fut adopté en 1976 par l'Assemblée générale de l'ONU et 1979 fut déclaré Année de l'Enfant. En 1978, le gouvernement polonais présenta un projet de convention des droits de l'enfant à l'occasion de la Conférence de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Ce texte fut toutefois rejeté, car il s'inspirait largement de la Déclaration de 1959 et fut jugé insuffisant. C'est le second projet révisé que la Pologne soumit en 1980 qui servit de base à l'élaboration de la version définitive de la Convention relative aux droits de l'enfant.

La Convention relative aux droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant devait devenir un instrument qui obligerait les Etats à s'engager activement pour le bien-être de l'enfant. Il s'agissait également de consigner en un seul document les droits de l'enfant disséminés dans plus de 80 documents de droit international et d'en éliminer les contradictions.

En raison des connaissances spécifiques qu'elles apportaient, l'UNICEF et les organisations internationales non gouvernementales ont joué un rôle essentiel dans le processus d'élaboration de la Convention. La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies, 30 ans après la Déclaration des droits de l'enfant et 10 ans après l'Année Internationale de l'Enfant. Elle a été ouverte à la signature le 26 janvier 1990. 61 Etats l'ont signée le premier jour et elle est entrée en vigueur le 2 septembre 1990, un mois après la vingtième ratification.

Les protocoles additionnels à la Convention relative aux droits de l'enfant

Par la suite, la Convention des droits de l'enfant a fait l'objet de précisions qui ont débouché sur deux protocoles additionnels.

Le protocole additionnel concernant l'implication d'enfants dans des conflits armés (Optional Protocol on the Involvement of Children in Armed Conflict) stipule que les enfants de moins de 18 ans ne peuvent pas être incorporés de force au service militaire et précise ainsi la



limite d'âge de 15 ans qui figure à l'article 38 de la Convention. Le jeune qui s'annonce de son plein gré pour le service militaire doit avoir au moins 16 ans. Mais là aussi, le principe suivant prévaut: aucun jeune de moins de 18 ans n'a le droit de prendre part à des hostilités. Ce protocole additionnel est entré en vigueur en février 2002 avec 35 Etats parties; aujourd'hui, une cinquantaine d'Etats l'ont déjà ratifié.

Le second protocole additionnel à la Convention des droits de l'enfant concerne le trafic d'enfants, la prostitution enfantine et la pornographie enfantine (Optional Protocol on the Sale of Children, Child Prostitution, and Child Pornography); il interdit expressément de telles pratiques et demande aux Etats de poursuivre ces formes d'exploitation comme un acte criminel et de les frapper d'une peine. Ce protocole additionnel est entré en vigueur en janvier 2002 avec 32 Etats parties; 49 Etats l'ont ratifié à ce jour. La Suisse a ratifié les deux protocoles additionnels en 2002.

Les droits de l'enfant en Suisse

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant a été ratifiée par la Suisse le 24 février 1997; elle est entrée en vigueur le 26 mars 1997 pour notre pays. La Convention fait donc aujourd'hui partie intégrante de l'ordre juridique suisse qui doit être respecté par les différentes autorités de la Confédération, des cantons et des communes.

Le Conseil fédéral a constaté que dans l'ensemble, l'ordre juridique suisse était en accord avec les principes de la Convention. La Suisse a toutefois émis cinq réserves dans des domaines où l'ordre juridique n'était pas encore totalement en adéquation avec les dispositions de la Convention (le droit de l'enfant à une nationalité, le regroupement familial, la séparation des jeunes et des adultes en cas de détention, les procédures pénales impliquant des mineurs).

La Convention renforce les droits de l'enfant en Suisse. Dans ce sens, elle demande que l'on prenne en considération prioritairement l'intérêt de l'enfant dans toutes les décisions le concernant. Elle reconnaît aussi à l'enfant le droit d'être entendu dans les procédures qui le concernent particulièrement (par ex. procédure de divorce). Avec la ratification de ce traité, l'ordre juridique a été complété par de nouveaux droits dont il s'agit de tenir compte dans l'élaboration de la politique de protection de la jeunesse ainsi que lors de la conception de projets de lois et d'ordonnances. La ratification de la Convention est importante aussi pour la promotion des droits de l'homme dans le cadre de la politique extérieure. Etant devenue partie contractante de la Convention, la Suisse dispose maintenant de bases solides pour oeuvrer en faveur du respect des enfants dans le monde.

Rapport concernant la mise en oeuvre de la Convention

En ratifiant la Convention, les Etats partie s'engagent par ailleurs à soumettre au Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant deux ans après la ratification, puis tous les cinq ans, un rapport destiné à renseigner sur l'état de la mise en oeuvre de la Convention des droits de l'enfant. C'est le 29 mai 2002 que la Suisse a dû présenter pour la première fois un tel rapport après la ratification et s'expliquer devant le Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant. Le comité des droits de l'enfant a également pris connaissance de la prise de position élaborée, à propos du rapport officiel du gouvernement suisse, par 46 organisations non gouvernementales (dit rapport complémentaire) ; il a en outre auditionné des



représentants et représentantes d'ONG. Le rapport complémentaire des ONG mettait en évidence différentes lacunes dans la mise en œuvre et demandait en particulier que les cinq réserves soient retirées le plus rapidement possible. Le rapport complémentaire relevait en outre le soutien insuffisant apporté aux familles touchées par la pauvreté, le manque d'intégration et d'appui des enfants d'origine étrangère et des requérants d'asile mineurs ainsi que, de manière générale, les possibilités de participation restreintes des enfants. Le comité de l'ONU pour les droits de l'enfant a repris une part essentielle de ces critiques dans ses recommandations.

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse:

<http://www.unicef.ch/fr/qui-nous-sommes/droit-de-l-enfant/les-droits-de-lenfant-en-suisse>

[Début du document](#)



Ressources

<http://www.childsrights.org>

Institut international des droits de l'enfant basé en Valais, créé par le juge des mineurs Jean Zermatten

<http://www.unicef.ch>

Site de l'Unicef, le fonds des Nations Unies pour l'enfance

<http://www.globaleducation.ch>

Site de la **Fondation Education et développement**. Cliquer sur *matériel*, puis *catalogue* et dans *Thèmes* choisir *droits de l'enfant*

http://issuu.com/ramonin/docs/ventuno_3_2013_f/16?e=8354065/5309666

fiche pédagogique sur les droits de l'enfant

http://www.globaleducation.ch/globaleducation_fr/pages/MA/MA_displayDetails?L=fr&Q=detail&MaterialID=1003282

Ouvrages disponibles sur le site <http://www.globaleducation.ch>

Les enfants ont des droits + Les enfants ont des droits – chez nous aussi Document pédagogique 5-7 ans, 8-10 ans, 11-13 ans, Unicef, 1996 Ces deux brochures proposent des pistes d'activité, informe, invite à la réflexion sur les droits des enfants, partout dans le monde.

Des jeux pour des droits Document pédagogique 5-7 ans, 8-10 ans Ces différents jeux invitent les élèves à une meilleure compréhension des droits de l'enfant, en f

Tous les enfants du monde ont le droit Document pédagogique 5-7 ans, 8-10 ans Unicef France, 1997 En suivant Clémentine pendant une journée, on découvre les droits des enfants illustrés par des exemples concrets.

Le grand livre des droits de l'enfant Livre 11-13 ans Editions Rue du Monde, La faim, la santé, l'école, le travail des enfants, le racisme, la violence sont abordés dans des chapitres courts, bien rédigés, vivants, animés par des images saisissantes et des dessins.

Convention relative aux droits de l'enfant Brochure FED Le texte de la Convention

C'est le droit des enfants CD+Livre 8-10 ans Editions Acte Sud Junior, 1999 Le livre traite de la question des droits des enfants. On y aborde différents problèmes dont souffrent les enfants dans le monde à travers douze chansons parlant d'Haïti, du Pérou, de l'Irlande, du Vietnam, de l'Algérie, du droit des enfants dans le monde. Le disque reproduit également le texte du livre.

Les droits de l'enfant expliqué aux 7/11 ans Livre 8-10 ans, 11-13 ans Présentation de quelques articles des droits de l'enfant, illustrés par des photos et commentés à partir de questions d'actualité.

Les droits de l'enfant expliqués aux 11/15 ans Livre. Après un bref historique, chaque article est expliqué et illustré par des exemples. Le texte intégral de la Convention est repris article par article, développé et illustré à travers les grands problèmes de notre société.



Exemple d'activité

En annexe 12. *annexes droits de l'enfant* : **Programme de sensibilisation sur les Droits de l'enfant, Fiches pédagogiques accompagnant le livre de Léopoldine Gorret « Droits d'enfants »**

Regards d'enfance : exposition itinérante : A travers 3 photos prises par chacun d'eux, des enfants des quatre coins du monde proposent leurs représentations de la richesse, de la pauvreté et de leur avenir. Regards croisés entre enfants du Sud et de Suisse.

http://www.globaleducation.ch/globaleducation_fr/pages/AN_Ne/AN_Ne_120_regards_d_enfance.php



Dossier enseignant – Fiches Droits de l'Enfant 2013

Le droit de faire des choix

http://www.globaleducation.ch/globaleducation_fr/pages/MA/MA_displayDetails?L=fr&Q=detail&MaterialID=1003282



Espace pédagogique des droits de l'enfant

Tous les cycles, Dossier en ligne

Cet espace pédagogique est destiné aux enseignant-e-s désirant aborder, en classe, le thème des droits de l'enfant. Ces pages Internet ont été conçues conjointement par des ONG et la Fondation éducation21.

Vous y trouverez des propositions...

» | [Plus d'informations](#)



20 nov. 2012 – Dossier enseignant-e

Cycles 1 à 3, Fiche pédagogique

Le dossier 2012 porte sur le droit à la vie et à l'avenir. Il comprend les informations didactiques pour l'utilisation des fiches élèves et les liens au PER. Il contient 1 exemplaire de chaque fiche élèves.

DIFFUSION UNIQUEMENT EN...

» | [Plus d'informations](#)



20 nov. 2013 – Dossier enseignant – Fiches Droits de l'Enfant 2013

Le droit de faire des choix

Pascale Vrugink

éducation 21, diverses ONG, 2013

4p. : ill. ; 30cm (contient le dossier enseignant + les fiches pour cycles 1 à 3)

Cycles 1 à 3

En vente Article No 10c-111MF

Prix Fr. 0.00

Cette année, le dossier s'articule autour du droit à faire des choix pour déterminer dans quel environnement l'enfant veut développer ses capacités et ses compétences. Ce droit n'est pas explicitement nommé dans la CDE, mais c'est une expression des articles 6, 12 et 32, qui est en lien avec l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) et la Formation générale (FG).

Complément(s)

[Lien vers la fiche pour le cycle 1](#)

[Lien vers la fiche pour le cycle 2](#)

[Lien vers la fiche pour le cycle 3](#)



20 nov. 2012 – Un jeu pour mes droits

Cycle 1, Fiche pédagogique

A partir d'un jeu de l'échelle, les élèves déterminent ce qu'est leur droit à la vie aujourd'hui et ce qui est de leur responsabilité pour le droit à la vie des générations futures (société, environnement, économie: les choses que je veux ou dont j'ai...

» | [Plus d'informations](#)



20 nov. 2011 – Dossier enseignant-e

Cycles 1 à 3, Document pédagogique

Contenu:

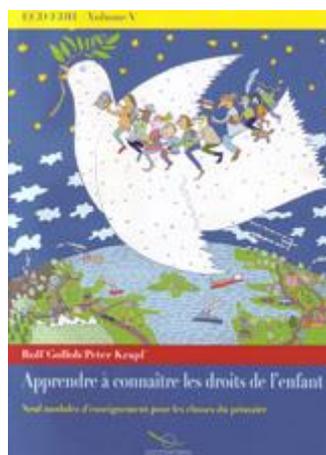
Une fiche A3 avec les suggestions d'activités en lien avec les trois niveaux.

Un exemplaire des 3 fiches ci-dessous.

Les compléments sont disponibles en 1 exemplaire par élève.

DIFFUSION UNIQUEMENT EN...

» | [Plus d'informations](#)



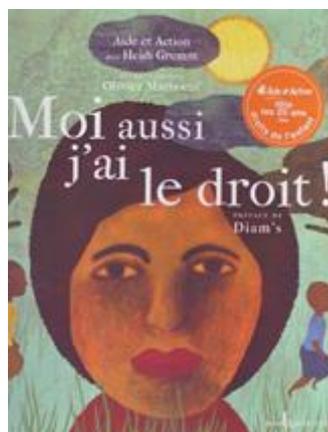
Apprendre à connaître les droits de l'enfant

Neuf modules d'enseignement pour les classes du primaire

Cycles 1 et 2, Document pédagogique, Download

Les enfants devraient savoir quels sont leurs droits, ils devraient cependant également apprendre comment les apprécier et les utiliser. Les enfants sont amenés à, comprendre et apprécier leurs droits en les utilisant, à la fois dans le cadre de...

» | [Plus d'informations](#)



Moi aussi j'ai le droit!

Cycle 2, Livre / Brochure

À travers ces contes métaphoriques, inspirés de témoignages réels, ce beau livre illustré met l'accent sur huit articles clés de la Convention pour les droits de l'enfant. Une page éducative et ludique vient éclairer chacun des contes, et le droit qui y...

» | [Plus d'informations](#)



Les droits de l'enfant à l'école

Pour une éducation à la citoyenneté

Enseignants, Livre de référence

L'auteur fournit des éléments pertinents pour permettre aux équipes pédagogiques de mettre en place une éducation à la citoyenneté démocratique par une participation active et responsable des enfants: conseils de classe et d'école, organisation des...

» | [Plus d'informations](#)



Supplément Educateur : Les droits de l'enfant au service de l'éducation

Enseignants, Livre de référence, Download

Dans ce dossier, plusieurs dimensions des droits de l'enfant sont abordées. En effet, ils ne sauraient se résumer à un outil juridique. Ces droits témoignent de notre rapport à l'enfant, de notre perception de celui-ci, des valeurs de nos sociétés, des...

» | [Plus d'informations](#)



20 nov. 2007 – Complète

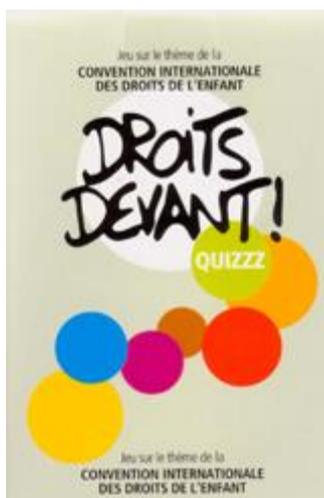
Tous les cycles, Fiche pédagogique

Contenu:

Une fiche A3 avec les suggestions d'activités en lien avec les trois niveaux. Un exemplaire des 3 fiches ci-dessous. Les compléments sont disponibles en 1 exemplaire par élève.

DIFFUSION UNIQUEMENT EN...

» | [Plus d'informations](#)



Droits devant! – Quizz

Cycle 3 et Postobligatoire, Jeu

Les quarante-deux articles de la Convention internationale des droits de l'enfant sont repris dans un langage clair et accessible aux adolescents. Les questions qui accompagnent ces articles invitent le joueur à réfléchir sur la situation des enfants...

» | [Plus d'informations](#)

[Début du document](#)



ATELIERS

SUR LES DROITS DE L'ENFANT

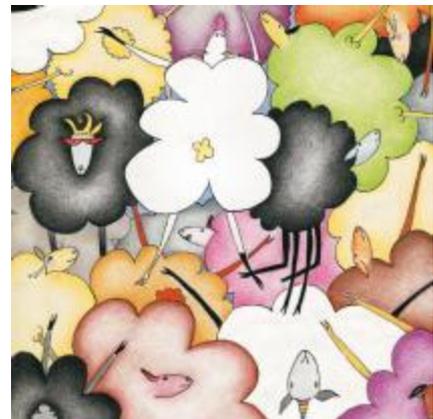
Découvrez en classe les droits de l'enfant. Le but de ces ateliers est de sensibiliser les élèves aux questions du respect mutuel afin de favoriser l'intégration de chacun en milieu scolaire et dans la société. Ils visent également à accompagner les enfants dans leur processus d'apprentissage relationnel, en particulier dans la résolution des conflits. Les instants de réflexion et discussion alternent avec des jeux, contes et bricolages. Les animateurs viennent en classe avec tout le matériel nécessaire.

Ressource de base : livre-disque « Droits d'enfants » (2010).

Thèmes, à choix :

- le droit à la différence ;
- le droit à la liberté d'expression ;
- le droit à la protection

Contenu : écoute et analyse de la chanson ; bricolage ; travail en ateliers sur les éléments liés avec le thème (discussion, mise en scène, jeux).



Public cible : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} primaire

Modalités :

- une classe à la fois - la présence de l'enseignant(e) est indispensable
- un après-midi : 3x45 min.

Intervenants : les animateurs de l'Association Maison du Changement par l'Ecoute (www.ecoute-mce.ch) ; minimum 2.

Prix : 400 CHF/après-midi

Contact : Alina Darbellay

Tél : 027 722 95 19 / 077 416 06 37

alina.darbellay@netplus.ch



[Début du document](#)